



Quitter son logement avant la fin du contrat

Par millé22200, le 26/11/2009 à 19:15

Bonjour,

pour vous expliquer, mon copain et moi avons pris un studio meublé il y a un mois, cependant, nous trouvons ça beaucoup trop petit, c'était un logement d'urgence. nous avons continuer nos recherches et avons trouvés quelque chose de beaucoup plus grand et en + mon cher.

nous souhaiterions donc quitter notre logement actuel pour prendre l'autre appartement. sur notre contrat il est écrit que ce dernier prenait fin en aout 2010, et que si on partait avant cette date, on devrait payer les loyers qu'il manque ou le cheque de caution serait gardé par la propriétaire. cependant, il me semble que lors de la rencontre avec notre propriétaire, elle nous a dit qu'on devrait un mois de préavis. mon copain a appelé, elle lui a di qu'on partait quand on voulait mais qu'elle gardait la caution.

je ne sais pas ce qu'il faut croire, quels sont nos droits, nos obligations. on ne veut pas se faire avoir, c'est notre premier logement.

en espérant de nombreuses réponses pour nous aider et en vous remerciant d'avance.

Emilie